



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article641>

Arcelor - Mittal : « Suite et pas fin ! »

- Communiqués-Actualité-Soutiens - Actualité -



Date de mise en ligne : mercredi 9 janvier 2013

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

En Novembre 2012, nous brocardions le « *L'État ne peut pas tout* » de Jospin Lionel, ancien 1er ministre de la Vème république-minuscule, celle du « coup d'état permanent ». En décembre, c'est le président-minuscule de cette république qui faisait carpette devant la famille Mittal, comme Jospin devant la famille Michelin en l'an 2000.

C'est donc mensonge que de parler de la France, « 5ème puissance mondiale » : elle passe derrière les dizaines de pouvoirs familiaux privés qui contrôlent les conseils d'administrations des 100 premiers groupes privés du journal « Fortune »...à tout le moins.

C'est donc à raison que :

« S'il faut inscrire dans notre constitution que la République ne reconnaît aucun culte, elle doit aussi inscrire l'interdiction du crime et de l'arbitraire économiques au nom d'intérêts particuliers et privés...

En la République une et indivisible, il n'est point de zone de non-droit et hors la loi. La « loi » et la « liberté » du plus fort contre le plus faible sont incompatibles avec les principes d'égalité et de fraternité.... il ne saurait y avoir de justice « de commerce » : la justice doit être rendue partout au nom de la même loi et de l'intérêt général... établir si l'argent public a bien été utilisé à bon droit et quelles indemnisation et peines seraient effectivement décidées en cas d'usage abusif des fonds publics... affirmer que la collectivité organisée doit dominer et non pas subir les lois économiques capitalistes. »

Si « le dossier est clos » pour le Président, son « Gouvernement » et son « Parlement » (qui parle et qui ment, selon le dicton populaire), il n'est pas clos pour le peuple, pour les salariés, les licenciés, les sous traitants et les petits clients. L'emploi n'est pas « défendu », il est détruit.

Sa reconstitution, celle du droit à l'emploi, reste plus que jamais à inscrire dans la constitution et à mettre en oeuvre à tous les niveaux des institutions de la République...A contrario des politiques suivies depuis 1982 selon le dogme « l'investissement crée l'emploi et la richesse », en rupture avec les politiques fondées sur le programme de CNR où c'était la satisfaction des besoins sociaux qui devait créer emploi et capacité d'investir.

Mais il est d'autres révélations de « l'affaire Mittal » :

- ▶ la fin de la CECA, cartel européen du charbon et de l'acier, issu de la seconde guerre mondiale, dont les prix permettaient le financement de la modernisation et de la concentration des mines et des aciéries.
- ▶ le rôle de Goldman Sachs dans le « désintéressement » des membres de ce cartel, les Arcelor, Parisbas, Thyssen, etc d'abord partisans d'une solution européenne par une levée massive de capitaux à court terme
- ▶ Le rôle de la BERD dans la promotion de Mittal, chargé de mission dans la gestion des capitaux investis dans la privatisation de l'industrie sidérurgique des pays de l'Est et autres « pays de la transition ».
- ▶ L'importance des « marges » financières ajoutées dans le plus épais secret des affaires aux prix directs d'exploitation des usines par les plus hauts niveaux des groupes sidérurgiques pour en justifier les choix et abandons « stratégiques ».

Force est de constater que, en pleine connaissance des informations ci-dessus par les organes de l'état et la presse,

Arcelor - Mittal : « Suite et pas fin ! »

le président Hollande a accédé aux exigences de Mittal, sans contrepartie ni compte rendu détaillé aux assemblées élues et soumission aux organes de contrôle de l'État.

Le fait que ces derniers s'en soient satisfaits justifie à lui seul le constat de faillite des institutions de la 5ème République et l'exigence de l'élection d'une Assemblée constituante au suffrage universel.